



Desjardins

Mémoire du Mouvement des caisses Desjardins

présenté à

la Commission des finances publiques

concernant

**le Rapport du groupe de travail
sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque**

Février 2004

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	1
La situation actuelle du capital de risque au Québec	1
HISTORIQUE DE DESJARDINS DANS LE CAPITAL DE RISQUE	2
Desjardins dans les régions	3
POSITION DE DESJARDINS SUR LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS DANS LE CAPITAL DE RISQUE	4
Le nouveau rôle de la Société générale de financement (SGF)	4
Investissement Québec	5
Les sociétés Innovatech	6
Le financement d'entreprises dans les régions	6
Les occasions de création de richesse dans les régions	8
CONCLUSION	9
ANNEXE	10

CONTEXTE

En juillet dernier, le ministre du Développement économique et régional du Québec, M. Michel Audet, a annoncé la formation d'un groupe de travail chargé :

- d'examiner le mandat et le rôle de la Société générale de financement (SGF) et des autres sociétés publiques de capital de risque, notamment Investissement Québec et les quatre sociétés Innovatech;
- de dresser un portrait juste de la situation actuelle des sociétés publiques qui interviennent en matière de capital de risque;
- de dégager des pistes pouvant guider le gouvernement dans sa démarche d'actualisation de la mission de ces sociétés.

Le groupe de travail chargé d'examiner le rôle de l'État québécois dans le capital de risque a déposé son rapport le 17 décembre 2003.

Avant d'exprimer la position de Desjardins face à ces recommandations, il est utile de résumer la situation qui prévaut dans l'industrie du capital de risque ainsi que les principales recommandations du rapport.

La situation actuelle du capital de risque au Québec :

- une conjoncture difficile pour l'ensemble des acteurs;
- des structures multiples;
- une approche coûteuse;
- une faible présence des investisseurs étrangers;
- des carences dans la chaîne de financement.

Le Mouvement des caisses Desjardins est d'accord avec le portrait de la situation du capital de risque au Québec énoncé ci-dessus. En fait, il existe un manque important de capital de risque pour les jeunes entreprises en phase d'amorçage et/ou de démarrage, ce qui cause une pénurie de bons projets pour les investisseurs privés qui jouent un rôle important surtout dans les phases de démarrage ou de croissance. Compte tenu du manque de joueurs spécialisés en phase d'amorçage et/ou de démarrage, les joueurs actuels doivent investir dans de jeunes entreprises en démarrage pour appuyer les régions et y créer de la richesse. Toutefois, ceux-ci ne peuvent investir massivement dans ce type de projet puisqu'ils doivent balancer leur portefeuille et investir dans des entreprises à différents stades de croissance.

HISTORIQUE DE DESJARDINS DANS LE CAPITAL DE RISQUE

Desjardins œuvre dans l'industrie du capital de risque depuis 30 ans et possède 7 fonds privés, soit Desjardins Capital de risque, société en commandite propriété à 100 % de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, et 6 fonds d'investissement Desjardins régionaux, propriété à 50 % de la Fédération et 50 % des caisses des régions où ils sont situés. Au total, la capitalisation des fonds privés de Desjardins s'élève à plus de 260 M\$.

Le Mouvement des caisses a, à plusieurs reprises, fait la démonstration au gouvernement du Québec que les entreprises des régions ressources ainsi que les coopératives en général n'y trouvaient pas leur compte en matière de capital de risque. C'est ainsi qu'en 2001, le gouvernement autorisait la création de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), une société publique dont la capitalisation totale atteindra 1,425 G\$ d'ici 2010. Cette société bénéficie de crédits d'impôts gouvernementaux de 50 % du capital levé à chaque année, soit 75 M\$ par année. Dans son budget de juin dernier, le gouvernement a réduit la capitalisation de moitié en 2003, la portant à 75 M\$. Avec l'ajout de ce fonds public, Desjardins dispose au total de 8 fonds pour appuyer le développement des entreprises et des régions.

Depuis le début des activités de CRCD, en février 2002, Desjardins a triplé son personnel et augmenté sa présence dans toutes les régions du Québec en ouvrant 8 nouvelles places d'affaires, portant ainsi à 14 et bientôt à 16¹ le nombre de bureaux disponibles pour répondre aux besoins des entrepreneurs et des coopératives situés sur tout le territoire du Québec. Tant pour l'ouverture de bureaux que pour le recrutement de personnel, une attention particulière a été portée afin d'assurer une couverture adéquate aux régions ressources et au milieu coopératif. Ces places d'affaires sont principalement localisées dans les bureaux des centres financiers aux entreprises (CFE) Desjardins. Étant donné l'implication des CFE² dans leur milieu, Desjardins Capital de risque peut compter sur leur réseau de contacts pour contribuer à identifier rapidement les projets porteurs de la région, et ce, au grand bénéfice des économies locales.

¹ Voir la liste en annexe.

² Un centre financier aux entreprises Desjardins n'est pas une entité juridique mais une unité d'affaires dont se dote une caisse ou un regroupement de caisses pour mieux desservir la clientèle entreprise.

Desjardins dans les régions

Même si CRCD est encore considéré comme une société en démarrage, avec moins de 24 mois d'activité d'investissement en capital de risque, on peut déjà voir des preuves concrètes de son action dans les régions. Au 31 décembre 2003, 89 dossiers avaient été autorisés, ce qui représente des engagements de 94,5 M\$. Même si ce montant ne représente pas aujourd'hui le pourcentage de 60 % des sommes recueillies, tel que prévu dans la Loi, il démontre néanmoins que le Mouvement des caisses Desjardins a tout mis en place pour rencontrer les objectifs fixés d'ici 2006. Il est important de souligner qu'aucun autre fonds n'a réussi à faire autant en si peu de temps. Pour se développer en région, Desjardins n'a demandé aucune aide gouvernementale alors que les autres fonds, qui ont d'ailleurs bénéficié de subventions importantes, ont rapidement cessé leurs opérations régionales dès que les subventions ont été épuisées.

Il nous apparaît important de souligner qu'en moins de 24 mois, le réseau des caisses a réussi à vendre des actions de CRCD à près de 105 000 investisseurs. Desjardins a donc démontré sa capacité à rencontrer les objectifs fixés et recommande au gouvernement de maintenir les montants de levée de fonds annuelle permis dans sa Loi. Aucun autre fonds n'a pu faire autant en si peu de temps et en faisant si peu appel aux fonds publics.

Il importe également de rappeler que les activités entourant le capital de risque s'échelonne sur une période de temps variable mais relativement longue. En effet, le professionnel engagé dans un nouveau bureau doit d'abord se faire connaître par des activités de développement des affaires et ensuite susciter le développement de nouveaux projets. Desjardins a donc tout mis en place, en 2003, pour répondre aux objectifs qui lui étaient fixés et s'attend à pouvoir annoncer des résultats concrets très rapidement au cours de 2004. En incluant les activités des 6 fonds régionaux, Desjardins Capital de risque est partenaire de plus de 173 entreprises issues de tous les secteurs d'activité et de toutes les régions du Québec.

Le Mouvement des caisses Desjardins est l'institution financière la plus présente dans les régions. Ses 1 480 caisses et points de service, ses 56 centres financiers aux entreprises, la Caisse centrale Desjardins, les 14 places d'affaires de Desjardins Capital de risque et les nombreux bureaux de toutes ses filiales travaillent tous en étroite collaboration autant au niveau du financement que de l'investissement pour apporter une véritable valeur ajoutée aux entrepreneurs.

POSITION DE DESJARDINS SUR LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS DANS LE CAPITAL DE RISQUE

Desjardins appuie les recommandations formulées par le groupe de travail. Nous estimons que ces recommandations vont aider l'industrie du capital de risque. En effet, elles viennent pallier à des carences au niveau de la chaîne de financement et assainir le climat général de l'industrie du capital de risque au Québec.

Le statut, les rôles et les moyens financiers des sociétés d'État ont évolué dans le temps, de sorte qu'aujourd'hui les 19 entités se concurrencent entre elles en plus de concurrencer indûment les sociétés de capital de risque institutionnelles et privées.

Le nouveau rôle de la Société générale de financement (SGF)

Le rapport recommande un virage important pour la SGF qui doit d'abord redresser son portefeuille, restaurer sa rentabilité et se recentrer sur son créneau distinctif, où on lui reconnaît une expertise financière, industrielle et un rôle important en matière de développement économique.

Le Mouvement des caisses Desjardins souscrit au repositionnement de la SGF pour la recentrer sur son créneau distinctif. Dès 1963, Desjardins croyait au rôle important que devait jouer la SGF puisqu'il a participé au financement de sa création en investissant 5 M\$. Cette association s'est échelonnée jusqu'en 1972 alors que Desjardins a décidé de créer sa propre société de capital de risque. De plus, les recommandations proposées répondent à un problème important de la chaîne de financement au Québec, soit celui des rondes de capitalisation de plus de 20 M\$ où la SGF a déjà fait ses preuves. La SGF doit donc continuer à jouer ce rôle.

De plus, les gros projets en partenariat avec des firmes oeuvrant à l'échelle internationale (ex.: aluminium et produits forestiers) ont des retombées économiques importantes. Ce genre de projet demande une prospection à long terme et la mise en place de ressources importantes : la SGF doit par conséquent conserver ce champ d'activité d'autant plus que ses preuves ne sont plus à faire à cet égard.

Investissement Québec

Toute mesure visant à simplifier les structures d'Investissement Québec, à la ramener à sa mission de base et à relever les exigences d'efficacité mérite d'être considérée. La modulation des coûts de financement en fonction du risque en cours est une approche susceptible d'améliorer non seulement le ratio des pertes sur prêts, mais également de responsabiliser davantage les entrepreneurs et d'éliminer les projets peu crédibles ou ceux dont les chances de succès sont minces, voire nulles. Une gestion plus serrée et des critères plus rigoureux de sélection de projets contribueront à réduire les coûts d'exploitation d'Investissement Québec.

Il faut cependant être prudent dans l'imposition de contraintes trop élevées, sinon Investissement Québec pourrait avoir de la difficulté à appuyer les entreprises dans leur financement en complémentarité avec les institutions financières. Il faut comprendre qu'Investissement Québec a, dans le passé, contribué non seulement à la création d'emplois, mais aussi à en sauver. Il a été maintes fois présent dans des phases difficiles pour les entreprises au-delà de ce que les institutions financières pouvaient s'engager eu égard au niveau de risque qu'elles pouvaient assumer. Obliger Investissement Québec à réduire à tout prix ses pertes sur prêts et la contraindre à atteindre un trop haut niveau d'autofinancement de ses coûts d'exploitation forcerait celle-ci à graduellement délaissier son rôle d'organisme complémentaire aux institutions financières et devenir davantage en compétition avec ces dernières. Nous ne croyons pas que ce soit le but des recommandations du groupe de travail, mais il importe d'éviter toute tentation à cet égard. Il ne serait pas sain non plus qu'une société d'État concurrence directement le secteur privé sans être contrainte aux mêmes exigences réglementaires, notamment en matière de capitalisation, de gestion des risques ou encore de surveillance : les règles de marché seraient ainsi faussées.

Par ailleurs, Investissement Québec pourrait assurément améliorer ses résultats financiers en augmentant sa tarification et en la modulant en fonction des risques encourus (frais d'ouverture de dossier, honoraires annuelles, participation aux bénéfices futurs, etc.). Son intervention devrait surtout s'effectuer aux moyens de financement garanti consenti par les institutions financières dont le pourcentage pourrait varier en fonction du risque. Il serait important que tous les intervenants gouvernementaux, sociétés d'État et ministères sectoriels travaillent en parfaite interrelation les uns avec les autres pour assurer des interventions cohérentes, porteuses et coordonnées auprès des entreprises.

Nous croyons que le développement économique des régions passe par l'implication d'Investissement Québec et des institutions financières selon une approche de complémentarité et de partenariat.

Les sociétés Innovatech

La présence sur une base durable de sociétés comme les Innovatech, qui se sont vu consentir des fonds publics importants, n'a pas laissé l'espace qui aurait permis l'émergence d'un secteur privé d'une ampleur significative dans le domaine de l'offre de capital de risque, en particulier pour les entreprises des secteurs des sciences de la santé et des technologies de l'information.

Afin de combler de manière adéquate les besoins de financement des entreprises dans les secteurs des sciences de la santé et des technologies de l'information en début de phase de financement, là où une carence a été décelée, et de faire une plus grande place au secteur privé, le groupe de travail a recommandé la mise en place d'un fonds mixte, à propriété publique et privée, spécialisé en technologie, dont les activités remplaceraient celles des sociétés Innovatech qui, conséquemment, seraient dissoutes.

Le Mouvement des caisses Desjardins est d'accord avec les recommandations du groupe de travail puisqu'au fil des ans, les Innovatech s'étaient graduellement éloignées de leur mission principale. De plus, la création d'un fonds mixte spécialisé répond au financement de projets de haute technologie au stade d'amorçage et/ou de démarrage et vient ainsi combler une lacune importante au niveau de la chaîne de financement. De plus, en proposant un mode de gestion axé davantage sur le rendement plutôt que sur le développement régional, les missions et objectifs de ces intervenants s'aligneront plus facilement avec les sociétés de capital de risque situées en aval dans la chaîne de financement : ceci facilitera le relais entre les investisseurs et encouragera le développement des entreprises à haut potentiel en plus de créer de la richesse dans les collectivités. Finalement, ce modèle sera favorable au développement de partenariats avec des investisseurs étrangers, notamment les sociétés de capital de risque américaines.

Dans le cadre des mécanismes et de la période de transition prévus par le groupe de travail, Desjardins recommande que le comité ad hoc évalue la possibilité de mettre en vente publiquement les portefeuilles ou des parties de portefeuille des sociétés Innovatech puisque plusieurs sociétés de capital de risque québécoises pourraient être intéressées à les acquérir.

Le financement d'entreprises dans les régions

En région, on note une faible présence du secteur privé dans le créneau des petits financements et du démarrage, laquelle peut s'expliquer par des niveaux de risque élevés, des coûts de transaction importants mais aussi par une forte présence d'acteurs publics. Cette situation fausse les règles usuelles du marché et crée une dynamique qui laisse peu

d'espace au secteur privé pour se développer, une situation en porte-à-faux par rapport à la volonté clairement exprimée par le milieu régional et ses gens d'affaires, de se prendre davantage en main, et ce, en fonction de leurs propres priorités.

Le rapport recommande donc la mise en place des conditions requises pour permettre la création de fonds mixtes régionaux polyvalents gérés par le secteur privé : les fonds d'initiatives régionales (FIR).

La création de ces fonds mixtes régionaux permettra de créer un environnement où la gestion sera plus axée sur les forces du marché, de manière à faciliter le relais entre la communauté d'affaires régionale et les intervenants situés plus en aval dans la chaîne de financement et, ainsi, être en mesure de mieux accompagner les entreprises à haut potentiel tout au long de leur développement.

Comme les activités de ces fonds seront limitées à des investissements ne dépassant pas 300 000 \$, incluant les réinvestissements, ces nouveaux fonds seront très complémentaires aux sociétés de capital de risque situées en aval dans la chaîne de financement et qui assurent déjà une présence adéquate. Desjardins pourrait donc, dans certains dossiers, coinvestir auprès de ces nouveaux fonds ou prendre le relais pour assurer la croissance de ces entreprises.

En confiant la gestion de ces fonds aux gens d'affaires de la région, nous croyons que le potentiel des projets qui émergeront sera des plus intéressants; en effet les gens des régions ont déjà affirmé leur volonté de se prendre en main en fonction de leurs priorités régionales. De plus, ces gens connaissent mieux que quiconque le tissu industriel de leur milieu respectif et disposent des réseaux de contacts requis pour susciter l'émergence de projets rentables et superviser le développement des entreprises. Plusieurs familles bien nanties et grandes entreprises régionales pourraient voir d'un bon œil la possibilité d'appuyer les jeunes de leur région pour développer l'entrepreneuriat et créer des emplois dans la région afin de contrer l'exode de leurs jeunes vers les grands centres.

Les mesures incitatives proposées, où pour chaque dollar investi par le privé le gouvernement apporte une contribution de 2 \$ jusqu'à concurrence d'un montant maximal prédéterminé, constituent un levier financier intéressant pour les investisseurs privés. Seul le secteur privé participe aux profits car le gouvernement ne recherche qu'un rendement minimal lui permettant de récupérer sa mise et de couvrir le coût des fonds, ce qui permettra d'accroître substantiellement le rendement financier obtenu par les investisseurs privés. Cette approche permet à la communauté d'affaires de participer davantage à l'accroissement de la richesse régionale.

Notons que Desjardins est un joueur important en région puisqu'il a créé, depuis 1997, 6 fonds d'investissement régionaux sans aucun incitatif fiscal. Ces fonds totalement privés ont investi à ce jour plus de 31 M\$ en région. On peut donc affirmer que lorsque les gens d'affaires de la région prennent l'avenir de leur collectivité en main, les retombées sont probantes. Prenons l'exemple du Bas-Saint-Laurent où Desjardins a décidé, il y a 30 ans, de créer un fonds de développement régional. La région faisait face à un contexte économique difficile marqué par l'exode massif des jeunes au profit des centres urbains, et ce, à cause du manque d'emplois dans les régions rurales. Desjardins est toutefois très fier de cette initiative, puisqu'en 30 ans il a investi dans cette région plus de 14 M\$ dans près de 130 entreprises permettant la création ou le maintien de plus de 5 000 emplois.

Quant aux incitatifs fiscaux proposés pour la création desdits fonds privés, nous sommes d'avis que le gouvernement ne devrait pas octroyer de crédits d'impôts pour les investissements réalisés dans ces fonds. En incitant les familles bien nanties et les grandes entreprises locales à investir dans leur région et en favorisant un incitatif fiscal au moment où elles récoltent les fruits de leur investissement plutôt qu'au moment de la mise de fonds initiale, ces dernières mettront ainsi l'épaule à la roue pour créer de la richesse dans leur collectivité, lancer de nouvelles entreprises, sauver des emplois et contrer l'exode des jeunes vers les grands centres.

Les occasions de création de richesse dans les régions

Desjardins voit de belles occasions dans les recommandations relatives au financement des entreprises dans les régions, puisque les nouveaux joueurs situés en phase d'amorçage créeront une dynamique économique différente et constitueront une masse critique intéressante de projets de qualité pour les investisseurs en phase de démarrage ou de croissance.

En fait, afin d'aider les gens de la région à se prendre en main et créer de la richesse, Desjardins ou toute autre société de capital de risque institutionnelle ou privée pourrait :

- investir directement dans certains fonds d'investissement régionaux ayant une philosophie qui s'harmonise à la leur;
- coinvestir auprès de ces nouveaux fonds dans certaines entreprises ou prendre le relais pour assurer la croissance de ces entreprises.

D'une part, il ne faut pas oublier que Desjardins Capital de risque dispose, au total, de 8 fonds dont 7 privés et 1 public (CRCD) voués au développement économique du Québec et de ses régions.

D'autre part, Desjardins pourrait être intéressé, tout comme les autres sociétés de capital de risque institutionnelles ou privées, à étudier la possibilité d'acquérir des portefeuilles ou des parties de portefeuille qui pourraient être mis en vente.

CONCLUSION

Le Mouvement des caisses Desjardins appuie les recommandations du groupe de travail puisqu'il estime qu'elles vont aider l'industrie du capital de risque au Québec en palliant à certaines carences au niveau de la chaîne de financement et assainir le climat général du capital de risque.

La création des nouveaux fonds proposés, que ce soit le fonds mixte spécialisé dans les secteurs des technologies de l'information et des sciences de la santé ou les nouveaux fonds mixtes régionaux généralistes, répondrait à un besoin important pour les entreprises québécoises qui se trouvent en situation d'amorçage et/ou de démarrage. De plus, les nouveaux fonds mixtes régionaux permettraient aux régions de se prendre en main au grand bénéfice des collectivités. Le Mouvement des caisses Desjardins compte travailler en complémentarité avec ces nouveaux fonds qui apporteraient une masse critique intéressante de projets et contribueraient à la création de richesse dans les régions du Québec.

Finalement, Desjardins croit que l'apport du gouvernement est important au niveau du capital de risque au Québec et qu'il doit être complémentaire à celui du secteur privé pour favoriser une meilleure synergie. En somme, qu'il s'agisse du capital de risque ou d'autres leviers de développement économique gouvernementaux, comme la SGF ou Investissement Québec, nous sommes convaincus que meilleure sera l'intégration des façons de faire entre le public et le privé, meilleurs seront les résultats.

ANNEXE

Place d'affaires - Desjardins Capital de risque

Abitibi-Témiscamingue

« OUVERTURE PRÉVUE : 1^{ER} SEMESTRE 2004 »

Bas-Saint-Laurent

681, boul. St-Germain
Rimouski (Québec) G5L 7E5

Beauce

1275, boul. Dionne
C.P. 24
St-Georges-de-Beauce (Québec) J6E 6A7

Centre-du-Québec

1100, boulevard Jutras Est
Victoriaville (Québec) G6P 6S2

Charlevoix-Côte-Nord

« OUVERTURE PRÉVUE : 1^{ER} SEMESTRE 2004 »

Estrie

1845, rue King Ouest
Bureau 110
Sherbrooke (Québec) J1J 2E4

Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine

473, boul. Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0

Lanaudière

275, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec) J6E 6A7

Mauricie

2000, boulevard des Récollets
Trois-Rivières (Québec) G9A 5K3

Montréal

2, complexe Desjardins, bureau 1717
C.P. 760, succ. Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1B8

Outaouais

880, boul. de la Carrière
Bureau 100
Hull (Québec) J8Y 6T5

Québec/Chaudières-Appalaches

Édifice Le Delta 1

2875, boul. Laurier
Bureau 650
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Richelieu-Yamaska

1695, rue Girouard Ouest, 2^e étage
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z9

Rive-Sud de Montréal

5660, chemin Chambly
Bureau 230
St-Hubert (Québec) J3Y 7E5

Rive-Nord de Montréal

2550, boul. Daniel-Johnson
Bureau 200
Laval (Québec) H7T 2L1

Saguenay-Lac-Saint-Jean

50, rue des Roses
Métabetchouan Lac-à-la-Croix (Québec) G8G 1R6